



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 089-248900383-20250307-DEC_PRES05_2025-AR

S²LO

900675

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 05/2025
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire
82/2023/ADM du 19 septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de
Communes

OBJET : demande de subvention à la Préfecture de l'Yonne pour la création et le déploiement d'un label territorial de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'année 2025

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

- Vu les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la Délibération 82/2023/ADM du 19 septembre 2023 du Conseil Communautaire portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour l'ensemble des projets inter-communaux ;

Considérant que La Responsabilité Sociétale des Entreprises est un levier d'attractivité à la fois pour favoriser le recrutement de jeunes talents pour nos entreprises locales et pour le territoire de la CCAM qui est précurseur dans cette démarche innovante.

Considérant l'implication et l'animation du club d'entreprises industrielles sur les questions de performances et de montée en compétences, des valeurs portées vers la protection de l'environnement et de transition écologique, de la marque employeur ou encore de ressources humaines et de qualité de vie au travail.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Sollicite auprès de la Préfecture de l'Yonne, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) une subvention de 18 490€ pour 2025 pour la création et le déploiement d'un label territorial de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget des services Généraux

Fait à Migennes, le 6 mars 2025

Le Président,
F. BOUCHER

